

Solliciter un rendez-vous avec l'élue au logement

En raison d'un nombre important de demandes actuellement en cours de traitement, et afin de pouvoir répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations déjà reçues, **les prises de rendez-vous avec l'élue au logement sont temporairement suspendues**. Nous vous remercions de votre compréhension

A quelles conditions puis-je demander un rendez-vous ?

Votre demande de logement en cours de validité est supérieure à 36 mois

Nous vous recevons dans les cas suivants :

- Vous habitez Cergy
- Vous n'avez jamais été reçu par l'élue au logement

Votre demande de logement en cours de validité est inférieure à 36 mois

Nous vous recevons dans les situations suivantes :

- Handicap
- Violences conjugales
- Fin de bail dans le parc privé
- Divorce
- Vente du bien immobilier

Comment prendre rendez-vous ?

En raison d'un nombre important de demandes actuellement en cours de traitement, et afin de pouvoir répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations déjà reçues, **les prises de rendez-vous avec l'élue au logement sont temporairement suspendues**. Nous vous remercions de votre compréhension.

Quel délai pour obtenir une réponse ?

La ville accuse réception de votre demande de rendez-vous avec l'élu dans un délai de 30 jours.

En cas d'accord, les rendez-vous sont attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes et le délai d'attente peut être de plusieurs mois

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) [Envoyer le commentaire](#)